



TOIT ET JOIE

groupe  
POSTE HABITAT

ileane

# TRAIT D'UNION

La lettre des locataires

Lettre des locataires de Toit et Joie - SA HLM au capital de 40 000 € - 82, rue Blomet / 75731 Paris Cedex 15 - Tél.: 01 40 43 59 00 / Fax : 01 40 43 59 96 - [esh@toitetjoie.com](mailto:esh@toitetjoie.com) - [www.toitetjoie.com](http://www.toitetjoie.com)  
 Directeur de la publication : Michèle Attar - Responsable de rédaction : Sullivan Vandromme - Réalisation : LeGrand8 - Illustration : Kinkin - Crédit photos : Toit et Joie - 11h45 - Jérémy Luisin - Impression : Accenttonic, 13 000 ex. - ISSN : 1967-5909

aire - sommaire - somm

Que faire en cas  
d'incendie ?

Révision de l'APL

L'échange de logement

180 collaborateurs  
en séminaire de proximité

Express

pensez-y

## Que faire en cas d'incendie ?

### En cas d'incendie chez vous

- Si vous ne pouvez pas maîtriser le feu, quittez l'immeuble en fermant bien les portes d'entrée de votre logement et de la pièce en feu (ne jamais fermer les portes à clef pour que les pompiers puissent entrer).
- Prévenez les pompiers au 18 ou le 112, puis vos voisins.
- Ne prenez jamais l'ascenseur qui peut tomber en panne à cause de l'incendie.

### En cas d'incendie hors de chez vous

N'oubliez jamais que votre logement est conçu pour vous protéger d'un incendie extérieur.

- Il faut donc rester chez vous et appeler les pompiers au 18 ou le 112.

- Calfeutrez la porte d'entrée de votre logement à l'aide de linges humides. Attention, il ne faut surtout pas verrouiller la porte afin que les pompiers puissent accéder à votre logement.
- Si possible, calfeutrez aussi les bouches d'aération si elles laissent passer les fumées dans la cuisine et les salles d'eau ou fermez les portes de ces pièces.
- S'il y a beaucoup de fumées chez vous, respirez de l'air frais à une fenêtre non exposée aux fumées ou respirez au sol à travers un linge humide qui filtrera les fumées.
- Attendez les pompiers auxquels vous signalerez votre présence.

**Surtout, ne fuyez pas par l'escalier enfumé et ne vous jetez pas par une fenêtre !**

actu

## Révision de l'APL

Nous rappelons à chaque locataire que le droit à l'APL (Aide Personnalisée au Logement) est révisé tous les ans, en début d'année. **N'hésitez pas à interroger votre CAF si votre situation familiale ou professionnelle a changé.**

Cette démarche est d'autant plus importante qu'une nouvelle mesure a supprimé l'effet rétroactif de l'APL à laquelle vous pouvez prétendre. Ce qui signifie que la CAF ne débutera les versements qu'à partir de la date de réception de votre dossier.

Si vous perceviez l'APL en décembre 2010 et que celle-ci n'est plus versée alors que votre situation n'a pas évolué, ne tardez pas à contacter votre CAF.

Sachez qu'il est impératif que vous transmettiez votre avis d'imposition en début d'année pour que votre CAF prenne en compte vos droits APL.





## L'échange de logement

**La composition des familles est amenée à changer au cours d'une vie et vous pouvez disposer d'un logement devenu trop grand, trop étroit ou même trop éloigné de votre lieu de travail. Riche d'un patrimoine de 13 000 logements, Toit et Joie tente de répondre à vos besoins et met tout en œuvre pour adapter le logement au budget et à la composition familiale de chacun.**

Les changements familiaux peuvent être de nature multiple : des enfants qui prennent leur indépendance, une naissance, un divorce, un changement du lieu de travail ou une perte d'emploi. Dans la mesure de ses disponibilités et dans le respect de la réglementation, Toit et Joie peut vous aider à trouver un autre logement mieux adapté à vos attentes.

Pour bénéficier d'un échange de logement, signalez-vous auprès de votre gardien(ne) ou/et auprès de la direction de l'habitat du siège de Toit et Joie. Un dossier vous sera alors envoyé pour connaître votre situation réelle et vérifier que vous disposez des documents obligatoires (avis d'imposition, pièces d'identité en cours de validité). Toute demande d'échange fera l'objet d'un enregistrement au sein de notre fichier de demandeurs. Après acceptation d'une proposition, votre dossier sera examiné par la commission d'attribution des logements.

Pour vous satisfaire dans des délais raisonnables, nous vous invitons aussi à formuler votre demande d'échange auprès des collecteurs du 1 % (pour les salariés de La Poste, l'enregistrement s'effectue auprès du Service Logement de La Poste et pour les salariés de France Télécom, auprès d'Astria). Les services du logement des villes et préfectures sont, eux aussi, en mesure d'enregistrer votre demande.

En cas de mutation vers un logement de typologie inférieure, Toit et Joie vous garantit un prix au m<sup>2</sup> identique au logement que vous occupez actuellement.

## 180 collaborateurs en séminaire de proximité

**Les 180 gardiens et employés d'immeuble de Toit et Joie participent chaque année à un séminaire de proximité qui est organisé au siège de la société.**

Cet événement interne qui a eu lieu au mois de février cette année, a permis à tous les collaborateurs de proximité de se réunir et d'échanger sur l'actualité de Toit et Joie et sur leurs expériences dans les résidences.

Les participants ont notamment travaillé sous forme d'ateliers où étaient reconstituées des situations réelles. Les 2 principaux thèmes traités, cette année, étaient les situations d'urgence en cas d'incendie et la communication avec les locataires au sujet de la collecte sélective des déchets ménagers.

Les solutions proposées lors des exercices ont ensuite été discutées, chacun témoignant de son expérience et partageant ses pratiques professionnelles.

L'investissement de chaque gardien et employé d'immeuble lors de ces journées d'échange témoigne de notre implication au service de chacun d'entre vous.



express - les brèves - express - les brèves

**“ VOUS PAYEZ VOTRE LOYER PAR CHÈQUE ?**

N'oubliez pas de préciser au dos de chaque chèque votre référence locataire. Ces quelques chiffres que vous trouvez en haut à gauche de votre avis d'échéance sont indispensables pour identifier les chèques et enregistrer correctement votre paiement.